

Paris, le 18 juillet 2016

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**La Fédération Bancaire Française et CCI France concluent un partenariat pour renforcer l'accompagnement des TPE et PME**

Marie-Anne Barbat-Layani, Directrice générale de la Fédération Bancaire Française (FBF), et André Marcon, Président de CCI France, signent lundi 18 juillet 2016 un partenariat pour renforcer leurs initiatives respectives en faveur de l'accompagnement des PME.

On compte 2,8 millions de TPE/PME en France, essentielles pour l'économie, la croissance et l'emploi. La culture financière des entrepreneurs est un des facteurs-clé pour leur pérennité et leur développement.

C'est pourquoi la FBF et CCI France souhaitent accroître la coordination de leurs actions, les connaissances mutuelles et les relations entre leurs réseaux sur l'ensemble du territoire : 105 Comités des banques FBF et 152 CCI.

**Quatre axes pratiques**

Dans le cadre de cette convention, la FBF et CCI France mèneront particulièrement 4 actions concrètes pour les TPE/PME :

- mettre en relation des Comités des banques FBF et des CCI sur le terrain ;
- diffuser aux conseillers accompagnant les entrepreneurs des sources d'informations pratiques sur le financement des TPE/PME comme : [lesclesdelabanque.com](http://lesclesdelabanque.com), [aveclespme.fr](http://aveclespme.fr), [cci.fr](http://cci.fr) et [les-aides.fr](http://les-aides.fr) ;
- participer à la sensibilisation des réseaux des CCI concernant les thématiques bancaires (par exemple : la gestion du besoin de trésorerie, le financement court terme...)

- élaborer en commun des outils d'informations pratiques destinés aux entrepreneurs : guides, vidéos, conférences...

### **Le financement des TPE/PME : priorité numéro 1**

Dans un contexte d'accès au crédit et de taux favorables à la réalisation de leurs projets, les TPE/PME bénéficient en France de la moitié des crédits mobilisés aux entreprises, soit 378,7 milliards d'euros d'encours. La croissance de ces crédits accélère avec + 2,5% sur un an, celle aux TPE atteignant + 5,3%.

Marie-Anne Barbat-Layani souligne : « *Pour un chef d'entreprise qui a un projet, le premier réflexe est de rencontrer son banquier. Les conditions sont réunies pour trouver le financement adapté : des crédits en croissance, un accès et des taux très favorables. C'est le moment d'investir !* »

André Marcon précise de son côté « *Les CCI qui accompagnent les entrepreneurs au quotidien constatent que le financement a toujours été une des premières attentions des entreprises. C'est un enjeu fort du développement économique.* »

#### Chiffres clés :

**2,8 millions** de TPE/PME en France

**378,7 milliards € de crédits** mobilisés en faveur de 1,09 million de PME

**1,93%** : taux moyen des crédits pratiqués en France / 2,52% pour la zone euro (BCE mai 2016, crédits inférieurs à 1 million € et dont la durée de fixation initiale est de moins d'un an)

### **CONTACTS**

Françoise Fraysse – CCI France – Tél : 01 40 69 37 16 – [f.fraysse@ccifrance.fr](mailto:f.fraysse@ccifrance.fr)

Céline CASTEX : 01 48 00 52 66 - [ccastex@fbf.fr](mailto:ccastex@fbf.fr)  
[FBFservicedepresse@fbf.fr](mailto:FBFservicedepresse@fbf.fr)



Suivez-nous sur Twitter

[@FBFFrance](https://twitter.com/FBFFrance)  
[@CCIFrance](https://twitter.com/CCIFrance)